



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



12186568

DÉPOSE AU GREFFE LE

07 -11- 2012

TRIBUNAL DE COMMERCE
D Greffe JURNAL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/11/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0432.663.748

Dénomination

(en entier) : W M HOPITAL

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Horlittin 7 à 7750 Mont-de-L'Enclus

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL – MODIFICATION DATE AG –
MODIFICATION DES STATUTS - NOMINATION

Extrait du procès-verbal dressé par Maître David INDEKEU, Notaire à Bruxelles, substituant son confrère Maître Jean-Philippe Lagae, Notaire à Bruxelles, le 31 octobre 2012.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé :

1. de clôturer l'exercice social le trente juin de chaque année et de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au au trente juin deux mille treize.
2. de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire et de tenir cette assemblée le troisième vendredi du mois de novembre à seize heures. La prochaine assemblée générale ordinaire aura donc lieu en 2013.
3. de modifier les statuts et notamment :

Article 14.

Remplacer les trois premiers paragraphes par le texte suivant :

« Chaque gérant a tous pouvoirs pour poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale, et pour représenter la société vis-à-vis des tiers ou en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Chaque gérant peut conférer les pouvoirs qu'il jugera utile à un ou plusieurs mandataires. »

Article 15.

Supprimer

Article 19

Remplacer le premier paragraphe par le texte suivant :

« Il est tenu chaque année le dernier vendredi du mois de novembre, à seize heures une assemblée générale des associés. »

Article 26

Remplacer par le texte suivant :

« L'exercice social commence le premier juillet et finit le trente juin. »

4. de nommer gérant pour une durée indéterminée prenant effet le premier janvier 2013 Monsieur LAGAE Dominic, domicilié à 8500 Courtrai, Minister Liebaertlaan 21a.

Son mandat ne sera pas rémunéré sauf décision contraire de l'assemblée.

5. de conférer tous pouvoirs à Mlle Kim Lagae, domiciliée à 1730 Asse, Marlier 24, à l'effet de requérir l'inscription ou la modification de la société au Registre des Personnes Morales, à l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, si nécessaire et auprès de tout autre administration, ou en vue de l'inscription ou la modification à la Banque Carrefour des Entreprises.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad-hoc aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu. Signer tous documents et en générale faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/11/2012 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Signé : David INDEKEU, Notaire

Déposés en même temps : une expédition, une liste des présences, trois procurations, et une coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature